

Comment demander une bourse d'études auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Rendez-vous sur www.allocations-etudes.cfwb.be

ALLOCATIONS D'ÉTUDES Études Secondaires ▾ | Études Supérieures ▾ | Suivre mon dossier | Législation | Recours 🔍

[Allocations d'études](#) > [Formulaire 2020-2021 : ils seront accessibles uniquement à partir de juillet 2020](#)

Formulaire 2020-2021 : ils seront accessibles uniquement à partir de juillet 2020

Introduisez le formulaire de demande (par voie électronique ou par voie postale), **le plus tôt possible**, et ce **dès le mois de juillet et jusqu'au 31 octobre 2020**.

Les demandes sont **traitées par ordre chronologique de réception**.

Le formulaire "électronique"

Les avantages du formulaire "électronique" :

- > Une démarche plus économique et plus sûre.
- > Un accusé de réception envoyé instantanément dans votre boîte mail. (avec le numéro de dossier)
- > Une estimation du montant de votre allocation d'études lors de la validation de votre formulaire.
- > Un traitement plus rapide que par courrier postal.
- > Un contact direct par e-mail avec votre gestionnaire de dossier.
- > La possibilité pour le demandeur d'une allocation d'études pour l'enseignement supérieur d'imprimer une copie de la notification de la décision sur ce site internet.



Chaque année nous réceptionnons plus de 140.000 demandes.

Introduisez votre formulaire, le plus tôt possible, dès le mois de juillet 2020.

Les formulaires sont traités par ordre d'arrivée chronologique.

Pour que votre dossier soit recevable, vous devez disposer, à la date de la demande, d'une composition de ménage établie en Belgique.



Le formulaire "papier" (sous format pdf)

Le formulaire est imprimé par vos soins et envoyé par courrier postal "recommandé" !

Via un formulaire "papier", après réception et encodage de votre demande, vous recevrez un accusé de réception par courrier postal dans le courant de l'année scolaire/académique. (avec le numéro de dossier)

